



Compte rendu du Comité de suivi de l'arrêté préfectoral de Pont ar Bled.

Réunion à l'écopôle de Daoulas le 23 mai 2017.

Présents :

- Jeremy PERSON, Vice-président Syndicat de bassin de l'Elorn
- Philippe MASQUELIER, Brest métropole
- Daniel BALAY, ARS Bretagne
- Matthieu JOUVIN, DIR Ouest
- Patrick POISSON – QUINTON, SEMAEB
- Gérard BIHANNIC, DDTM Police de l'eau
- Laetitia LARGENTON, CD29 Antenne Technique Landerneau
- Emmanuelle HERICHARD, Brest métropole
- Yvan GUENNIC, CD29 Service Eau et Assainissement
- Gilles CARADEC, CD29 Service Eau et Assainissement
- Yvon BESCOND, Vice-président CCPLD
- Alain PASQUIER, SPANC CCPLD
- Hervé SEVENOU, élu Chambre d'agriculture 29
- Francis PERON, SNCF réseau, DT Bretagne Pays de Loire
- Eric PROVOST, SNCF réseau, Infralog Bretagne
- Noël FOREST, élu La Roche Maurice
- André MARREC, élu de Plouédern
- Bernard GOALEC, Maire de Plouédern
- Bernard MICHEL, Maire de Saint Servais
- Philippe HERAUD, Maire de Plouneventer
- Robert CHOQUER, élu La Roche Maurice
- Jean-François MENEZ, Directeur production Eau du Ponant
- Yves LE GOFF, Syndicat de Bassin de l'Elorn

Excusés :

- Viviane BERVAS, SIDEP
- Jean JEZEQUEL, Pont an ilis
- Charlotte BOURGAULT, Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Jean-Jacques PITON, Maire de Ploudiry
- Mairie de Bodilis
- Mairie de La Martyre
- Mairie de Lanneufret
- Mairie de Loc-Eguiner
- Communauté de communes du pays de Landivisiau

Points abordés :

Animation	<p>Philippe Masquelier (BM) informe les personnes présentes que le Syndicat de bassin de l'Elorn (SBE) est en charge de l'animation de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral de Pont ar Bled.</p> <p>Yves Le Goff a été recruté à cet effet par le SBE.</p>
Périmètre immédiat – Eau du Ponant	<p>Jean-François Menez (Eau du Ponant) fait savoir que :</p> <ul style="list-style-type: none">- La station d'alerte de Pont ar Bled a été mise hors inondation ;- Le site actuel est clôturé, la clôture et la surveillance de l'ensemble du périmètre se fera en parallèle de la réalisation de la réserve d'eau brute (35000 m³/ env. 24 h de production) ;- Le dossier de la station d'alerte de Pont-Christ est lancé ;- La demande d'autorisation de recyclage des eaux de process est en cours de réalisation. <p>La route traversant le périmètre emprunte un pont dont l'avenir et la propriété posent question.</p>
Périmètre immédiat – Gestion des eaux pluviales – RD712	<p>Sur le sujet du détournement des eaux de ruissellement de la RD712 en aval de l'usine, Laetitia Largenton (CD29) précise que le récolement des réseaux est en cours et pose la question du financement de ces travaux. Après quelques échanges, le sujet est remis à plus tard.</p> <p>Patrick Poisson-Quinton rappelle un cas similaire : le bénéficiaire (mairie de Concarneau) avait pris en charge les travaux, la gestion des ouvrages revenant ensuite au CD29.</p>
Périmètre rapproché – Sécurisation RD712	<p>L'arrêté prescrit que « La route longeant l'Elorn sera sécurisée... ».</p> <p>Une visite sur le terrain a eu lieu entre le CD29 et le SBE, il en ressort qu'une opération de création/réhabilitation des merlons bordant l'Elorn apparaît comme la meilleure solution et nécessaire.</p> <p>Le CD29 pose la question du financement.</p>
Périmètre rapproché – Traitements Phytosanitaires	<p>Matthieu Jouvin (DIR Ouest) informe que l'entretien de la portion finistérienne de la RN 12 est réalisé mécaniquement depuis quelques années.</p> <p>Eric Provost (SNCF) signale que le désherbage des voies sur le périmètre rapproché (portion de 10km) va désormais se faire mécaniquement. L'entretien des bas-côtés se fait avec un train désherbeur. Lorsque des servitudes particulières existent, les coordonnées GPS de la zone concernée sont saisies et consigne est donnée au train de stopper le traitement.</p>
Périmètre rapproché – Assainissement	<p>Philippe Masquelier précise que l'arrêté prévoit une mise en conformité stricte des tous les assainissements non collectifs (ANC) du périmètre rapproché.</p> <p>Alain Pasquier (CCPLD) signale les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les 134 ANC de la zone ont été diagnostiqués ;- Le dossier de convention de mandat a été envoyé à l'agence de l'eau, la CCPLD est en attente de l'accord pour lancer études de sol et travaux ;- Pour l'assainissement collectif, un marché va être lancé pour contrôler tous les branchements privés/publics de la zone (429 au total). <p>Alain Pasquier propose que la CCPLD et le SBE opère une communication commune auprès des propriétaires sur les sujets de mise aux normes ANC et cuves à fioul. Yves Le Goff reprendra contact.</p>

	<p>Les services ANC du syndicat de Pont an Ilis (Philippe Quéré) et de la commune de Loc-Eguiner, qui contrôlent des installations dans le périmètre rapproché seront contactés par Yves Le Goff.</p>
<p>Périmètre rapproché – Cuves à fioul</p>	<p>L'arrêté prévoit la mise en conformité des stockages d'hydrocarbures et de produits chimiques présents sur le périmètre rapproché. Yves Le Goff signale qu'un inventaire des cuves va débuter, tous les propriétaires de bâti de la zone vont être enquêtés. Un courrier a été envoyé aux mairies du territoire, Bernard Goalec (Plouédern) n'a rien reçu, le courrier va être renvoyé.</p> <p>Les étapes de la mise en conformité sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des cuves ; - Diagnostic des installations par organisme agréé ; - Convention de mandat entre Brest métropole et l'agence de l'eau ; - Réhabilitation des installations non conformes (les aides varient de 60 à 100 % des travaux suivant la date d'installation de la cuve). <p>Philippe Masquelier précise l'importance de signaler sa cuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les aides sont actuellement au plus haut (baisse des subventions de l'agence de l'eau 5 ans après la parution de l'arrêté) ; - Conséquence importante en cas de pollution provenant d'une installation non conforme. <p>D'autant que les pollutions au fioul provoquent de graves dégâts et sont difficiles à traiter.</p>
<p>Périmètre rapproché 1 - Urbanisme</p>	<p>L'arrêté interdit toute nouvelle construction à vocation d'habitat sauf en zone classée U selon le document d'urbanisme validé au premier jour de l'enquête publique.</p> <p>Bernard Goalec demande si une révision de PLU déroge à cette condition. Une révision de PLU ne fonctionne pas dans ce cas.</p>
<p>Périmètre rapproché - Agriculture</p>	<p>Yves Le Goff fait un rappel des prescriptions et interdictions concernant les agriculteurs. La parole est donnée à Hervé Sevenou (Chambre d'agriculture 29), qui commence par approuver la concertation qui a été faite en amont entre les agriculteurs et Brest métropole. Le sujet de la prévention des accidents d'origine agricole est ensuite abordé, Hervé Sevenou rappelle que le risque zéro n'existe pas et que l'accent doit être mis sur les procédures d'urgence à appliquer en cas de pollution accidentelle. Hervé Sevenou signale la bonne foi des agriculteurs, qui à l'origine de pollution accidentelle préviennent les secours pour une action rapide. Jean-François Menez confirme et rappelle l'importance de prévenir le CODIS en cas de pollution afin qu'Eau du Ponant agisse au plus vite avant l'arrivée de la pollution à Pont ar Bled.</p> <p style="text-align: center;">→ Memento ORSEC P° 141</p> <p>Philippe Masquelier informe de l'existence d'un groupe de travail au SBE sur la prévention des pollutions accidentelles.</p>
<p>Tous les périmètres – Prévention des pollutions accidentelles et procédure d'urgence</p>	<p>Matthieu Jouvin annonce que des travaux sont prévus afin de recueillir et de traiter les eaux de ruissellement de la RN12. Un réseau de fossés et des bassins équipés de séparateur d'hydrocarbure sont en projet dans le périmètre rapproché.</p> <p>Bernard Michel (Saint-Servais) signale l'absence de la base aéronavale au comité de pilotage. La base est hors du périmètre rapproché, elle sera contactée lorsque le périmètre éloigné sera abordé plus en détail.</p>

Périmètre rapproché – Etat boisé des parcelles	L'arrêté interdit la suppression de l'état boisé des parcelles. Francis Péron (SNCF) annonce un projet de coupes préventives le long de la voie ferrée afin d'éviter les chutes d'arbres. Les étapes suivantes lui sont conseillées : <ul style="list-style-type: none"> - Renseignement sur l'inscription des parcelles concernées dans les documents d'urbanismes ; - Si l'état boisé est avéré, faire une demande de dérogation au préfet.
Périmètre rapproché - Talus	Suite à la première intervention de l'hydrogéologue agréée et la première proposition de périmètres, une concertation a été menée avec les agriculteurs afin que certaines parcelles soient classées en P2 ou hors périmètre rapproché. En contrepartie des talus étaient à créer afin de ralentir l'écoulement des eaux vers l'Elorn. L'avis complémentaire de l'hydrogéologue a été favorable et environ 7 km de talus sont désormais prescrits par l'arrêté. Leur réalisation est prévue en 2018/2019 par le SBE. Un projet de la SNCF en marge des talus à créer sur Kerfeunteuniou (La Roche Maurice) a été abordé. La SNCF propose de réaliser un ouvrage d'évacuation des eaux du futur talus jusqu'à l'Elorn. Philippe Masquelier précise que cette idée va à l'encontre du rôle des talus qui est de contenir les eaux. La réalisation d'un tel projet entraînerait le classement en zone sensible (PR1) des parcelles amont. Le sujet est à rediscuter.
SEMAEB	Patrick Poisson-Quinton a fait un point au sujet des dossiers en cours gérés par la SEMAEB (Assistant à maîtrise d'ouvrage de Brest métropole) : <ul style="list-style-type: none"> - Inscription aux hypothèques des servitudes prévues par l'arrêté en cours ; - Marché pour la mise en œuvre et le paiement des servitudes (propriétaires et exploitants) bientôt attribué.
CCPLD	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation du schéma de gestion des eaux pluviales est en cours ; - Le PLUi est en cours de réalisation, Yves Le Goff se renseigne auprès de Christelle Paget-Blanc pour annexer les servitudes de l'arrêté au document d'urbanisme.
Le comité de suivi de l'arrêté de Pont ar Bled se réunira suivant un rythme annuel, un courrier avec les détails de la prochaine réunion sera envoyé à chaque organisme concerné.	

Pour tout complément d'information : Yves Le Goff, Chargé de mission périmètre de protection Pont ar Bled - Syndicat de bassin de l'Elorn / 02 98 25 93 51 – yves.legoff@bassin-elorn.fr